

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3146

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une aide d'urgence à la Mairie du District de Bamako pour son action en faveur des réfugiés maliens victimes de la crise du Nord Mali - Année 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3146**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une aide d'urgence à la Mairie du District de Bamako pour son action en faveur des réfugiés maliens victimes de la crise du Nord Mali - Année 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le début de l'année 2012, le Mali vit une crise grave qui a débuté par la revendication de l'indépendance de l'Azawad (nord du pays) formulée à la fois par le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et par le groupe islamiste « Ansar Dine ». Elle s'est amplifiée lors du coup d'Etat du 22 mars à Bamako qui a renversé le pouvoir en place et entraîné une crise institutionnelle avec le report des élections présidentielles.

Cette situation au nord du Mali s'est aggravée au fil des semaines et les populations de cette région, victimes d'exactions et d'abus, ont été contraintes de se déplacer. Aujourd'hui, on dénombre 200 000 personnes déplacées dont 30 000 sont accueillies à Bamako.

Pour faire face à cet afflux de population sur Bamako, la Mairie du District de Bamako a mis en place un dispositif pour l'accueil, l'hébergement, l'aide alimentaire des familles déplacées et la scolarisation de leurs enfants. Un fonds d'urgence a été créé par la Mairie du District de Bamako pour mobiliser ses partenaires parmi lesquels les villes françaises en coopération avec Bamako (Angers, Bordeaux, Strasbourg et Evry) et la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit pour les autorités municipales de Bamako d'organiser des distributions de denrées de première nécessité et de participer à l'achat de fournitures scolaires pour les enfants de ces familles qui ont intégré les établissements scolaires de la capitale du Mali.

Pour pallier aux difficultés du gouvernement de transition malien, il est à préciser que l'aide nationale et internationale s'organise autour des maires et des responsables locaux des villes frappées par cette crise, en collaboration avec des organisations humanitaires maliennes.

La Communauté urbaine est engagée depuis 1999 dans un partenariat de coopération avec la capitale du Mali. Cette coopération intervient principalement dans les domaines des services urbains, propreté urbaine, assainissement, planification urbaine et a pour objectif d'accompagner les pouvoirs locaux et les services techniques dans l'exercice de leur nouvelle compétence.

L'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire.

Il est donc proposé au Conseil de participer à l'élan de solidarité collectif pour soutenir les actions humanitaires prévues par la Mairie du District de Bamako, en soutien aux réfugiés maliens et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de celle-ci pour la gestion de la crise du Nord Mali pour l'année 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Mairie du District de Bamako dans le cadre de la gestion de la crise du Nord Mali pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Mairie du District de Bamako définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 3 - fonction 048 - opération n° OP02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.